

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Mournet

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à anéantir la compétitivité de l'économie française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi, par ses mécanismes d'indexation automatique des salaires sur l'inflation, aurait pour conséquence de créer une spirale inflationniste, contraignant les entreprises à réduire leurs marges et augmenter leurs prix.

Dans ces conditions, elles seraient incapables de rester compétitives face à la concurrence étrangère, entraînant ainsi leur destruction en quelques mois, et celle de milliers d'emplois.

Il convient, par conséquent, de renommer cette proposition de loi par "proposition de loi visant à anéantir la compétitivité de l'économie française", au regard des effets connus et assumés des auteurs du présent texte.